

Statut de protection : Obligatoire (aux termes de l'annexe 1)**Sommaire du code du SCIAN :**

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tisser des tissus larges.

Exemples inclus :

- articles de textile, confectionnés dans des usines de tissus larges, tissage comme activité primaire
- brocart, tissage
- canevas (largeur de plus 30cm/12 po.), tissage
- couvertures, couvre-lits, draps et taies d'oreiller, confectionnés dans des usines de tissage
- doublures (sauf de laine et fibre animale similaire), fabriquées dans une usine de tissage large
- doublures en laine, fabriquées en usine de tissage large
- douillettes fabriquées dans une usine de tissage large
- entredoublures de laine ou poil, tissés large, tissage
- entredoublures, tissés large (sauf laine, poil ou fibre animale similaire), tissage
- étoffes de fibres synthétiques, tissés large, tissage
- fabrication de produits à partir de tissus larges faits sur place
- feutres de laine, tissus larges, tissage
- feutres de papeterie, tissés large, en laine et fibre animal similaire, tissage
- feutres, tissés larges (sauf laine et fibres animales similaires), tissage
- fibre synthétique, tissus larges, tissage
- fibres de verre, tissus en, tissés large, tissage
- filets et nappe de filets, tissés large, tissage
- finissage des tissus qu'ils tissent dans le même établissement
- fourrures artificielles sur une base tissée
- gaze, tissage
- lin, tissus larges, tissage

- mèches de coton, tissés large, tissage
- tissage à la main de tissus larges (plus de 30 cm/12 po. de largeur)
- tissage de feutres larges
- tissage de tissus (sauf laine et fibre animale similaire), plus de 30 cm (12 pouces)
- tissu de coton tubulaire sans couture, tissé large, tissage
- tissus (p. ex., flanelle, ratine, éponge), coton, tissés large, tissage
- tissus à doublure (sauf de laine et fibre animale similaire), tissés large, tissage
- tissus à doublure, de laine et fibre animale similaire, tissés large, tissage
- tissus croisés, en coton ou fibre artificiel, tissés large, tissage
- tissus de chanvre, tissés large, tissage
- tissus de chenilles ou de chintz, tissés large, tissage
- tissus de coton, tissés large, tissage
- tissus de coutil, tissés large, tissage
- tissus de crêpes, tissés large, tissage
- tissus de damas, tissés large, tissage
- tissus de failles, tissés large, tissage
- tissus de fibres artificielles (p. ex., acétate, rayonne), tissés large
- tissus de flanelle de laine, tissés large, tissage
- tissus de gabardine, tissés large, tissage
- tissus de gaze de tour, tissés large, tissage
- tissus de jute, tissés large, tissage
- tissus de laine larges, tissage
- tissus de laine peignée, tissés large, tissage
- tissus de mohair, tissés large, tissage
- tissus de nylon, tissés large, tissage
- tissus de papier, tissés large, tissage
- tissus de percale, tissés large, tissage
- tissus de polyester, tissés large, tissage

- tissus de polyéthylène, tissés large, tissage
- tissus de polypropylène, tissés large, tissage
- tissus de popeline, tissés large, tissage
- tissus de rayonne, tissés large, tissage
- tissus de shantung, tissés large, tissage
- tissus de soie, tissés large, tissage
- tissus de spandex, tissés large, tissage
- tissus de taffetas, tissés large, tissage
- tissus de verre larges, tissage
- tissus élastiques larges, tissage
- tissus en denims, tissés large, tissage
- tissus en jacquard, tissés large, tissage
- tissus gaze, tissés large, tissage
- tissus large (plus de 30cm/12po. de large), de coton (sauf tapis, tissus de pneu), tissage
- tissus large (plus de 30cm/12po. de large), de fibres artificielles (sauf tapis, tissus de pneu), tissage
- tissus large (plus de 30cm/12po. de large), de lin, de jute, de chanvre ou de ramie (sauf tapis, tissus de pneu), tissage
- tissus larges à poil, tissage
- tissus larges de fibres synthétiques (p. ex., nylon, polyester), tissage
- tissus larges, de fibres cellulosiques (p. ex., acétate, rayonne, tri-acétate), tissage
- tissus larges, fibres naturelles cellulosiques (p. ex., lin, jute, chanvre, ramie), tissage
- tissus pour parachutes, tissés large, tissage
- tissus velours coton, de fibres artificielles ou soie, tissés large, tissage
- tissus, tissés large, de laine, de mohair ou de fibres similaires, tissage
- toile de jute, tissée large, tissage
- toiles à patrons, tissés large, tissage

- velours côtelés, tissés large, tissage
- voiles de coton, de fibres artificielles ou soie, tissés large, tissage

Exclusions :

- fabrication de tissus pour tapis (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)
- fabrication de toile à pneu (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- tissage de tissus en laine et fibre animale similaire, plus de 30 cm (12 pouces) de largeur (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)
- tricotage de tissus (voir 313240 Usines de tricots)

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020**Date de publication :** 1er janvier 2020